

Le Bureau communautaire s'est réuni le 1<sup>er</sup> avril 2021, sur convocation du Président envoyée le 26 mars 2021.

**Présents(es)** : F. CHARTREUX, JP. COUTEAU, R. SILLAIRE, D. PICARD, L. GUYOT, J. BOCANEGRA, E. PAYEUR, C. SAUVAGE, O. HEYOB, JL. STAROSSE, P. MONALDESCHI, JL. CLAUDON, E. POIRSON, R. ARNOULD, X. COLIN.

**Excuses** : A. HARMAND, M. GUEGUEN

**BU2021-13 ENVIRONNEMENT (8.8) – ESPACES NATURELS & BIODIVERSITE - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES ANIMATIONS, LES ACTIONS EN REGIE ET LES ETUDES, TRAVAUX ET AMENAGEMENTS DES ENS 54**

Dans le cadre de sa compétence « Espaces naturels & biodiversité et GEMAPI », la Communauté de Communes Terres Toulouises est soutenue par le département de Meurthe-et-Moselle pour la sensibilisation des scolaires et du grand public à la biodiversité sur les sites inter-communaux classés Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Des actions d'animation font partie des objectifs prévus par la CC2T. Le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle accompagne financièrement cette démarche. Il s'agit de solliciter leurs aides financières pour l'année 2021.

Le territoire de la Communauté de Communes Terres Toulouises présente une richesse indéniable en termes de milieux et d'habitats, de populations faunistiques et floristiques. De par leur intérêt écologique, de nombreux sites sont d'ailleurs classés afin d'en assurer la préservation et la valorisation : 25 Espaces Naturels Sensibles (ENS) et 5 sites Natura 2000.

Parmi ces sites, la Communauté de Communes Terres Toulouises est impliquée dans une politique de valorisation, de préservation et de sensibilisation en partenariat avec le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle sur plusieurs Espaces Naturels Sensibles, qui sont :

- le ruisseau du Terrouin,
- les pelouses de Jaillon,
- la carrière-sous-le-breuil à Villey-Saint-Etienne,
- la carrière de la Vermilière à Villey-Saint-Etienne,
- le ruisseau de l'Ingressin,
- le ruisseau de l'Esch,
- le plateau et le fort de Domgermain,
- et prochainement les boisements humides du Gare le Cou

Cependant, il apparaît important pour la CC2T de mener des actions sur les autres espaces naturels d'intérêt communautaire, départementaux ou européens en dehors des sites ENS conventionnés avec le conseil Départemental. Ces sites sont notamment en lien avec les milieux humides : la vallée de la Moselle, la forêt de la Reine, le marais de Lay-Saint-Rémy, les pelouses du Toulouis...

En vertu de ce partenariat, la CC2T est engagée sur les volets suivants :

- Améliorer la connaissance de la richesse faunistique et floristique des sites et de ses conditions particulières (géologie, climat, hydrologie ...)
- Préserver, aménager et entretenir durablement les sites dans l'intérêt de la biodiversité et du public (plan de gestion écologique et paysagère, travaux de restauration ou d'entretien)
- Ouvrir les sites au public dans le respect de la sensibilité du milieu (animations pédagogiques et/ou conception et mise en œuvre d'aménagements légers permettant une découverte des sites).

Il s'agit notamment en 2021 :

### 1. Du Programme de sensibilisation « Espaces Naturels Sensibles »

Afin de poursuivre son engagement et sa collaboration avec le Département de Meurthe-et-Moselle pour l'année 2021, la CC2T propose de reconduire la réalisation d'environ 100 actions d'animation et de sensibilisation, dans le cadre des ENS locaux et autres espaces naturels de la CC2T. L'ensemble des animations proposées sont des séquences d'une demi-journée, de mars à novembre, pour les publics scolaires (de la maternelle au lycée), de loisirs et familiaux (programme grand public) ainsi que des Instituts Médico-Educatifs (Toul et Bois-de-Haye).

Toutes les actions d'animation sont assurées majoritairement par l'animatrice nature de la Communauté de Communes, sauf pour certaines prestations spécialisées particulières grand public (sortie botanique, balade contée, sortie mycologique...) qui peuvent être externalisées.

Les groupes sont conduits en général sur les sites situés à proximité de leur établissement. Sauf exceptions, les classes se déplacent en bus en utilisant Terres Toulaises Mobilités

Du fait du partenariat avec le Département de Meurthe-et-Moselle, un accompagnement financier est possible à hauteur de 200 € par ½ journée, soit un total de 20 000 € pour les 100 demi-journées proposées sur l'année 2021.

### 2. Des actions en régie liées aux principaux sites où la CC2T mène des actions de gestion et de préservation :

Type d'actions aidées par le Département	Coût total (€ HT)	Taux subvention (%)	Montant attendu sub. ( en € HT)
Communication générale : Texte panneaux, réunions, livret, site internet, article presse	2500	60	1500
Opération de protection des amphibiens (préparation de l'opération, encadrement, réalisation de suivis)	5000	60	3000
PPV "Carrière-sous-le-Breuil et Pelouses de Jaillon" : Suivi et mise en place mesures de gestion	2500	60	1500
PPV "Plateau et Fort de Domgermain" : Suivi et mise en place mesures de gestion	2500	60	1500
ENS Ingressin : Suivi et accompagnement	2500	60	1500
Plateau d'Ecrouves : Suivi et accompagnement	750	60	450
ENS Boisements humides du Gare le Cou : Lancement du PPV (rédaction du cahier des charges, demande de subventions et consultation)	2500	60	1500
<b>Total</b>	<b>18250</b>		<b>10950</b>

### 3. Des études, travaux et aménagements prévus en 2021

Catégorié	Type d'actions aidées par le Département 54	Détail mission	Coût total estimé (en € HT)	Taux subvention (%)	Montant attendu sub. (en € HT)
Etudes travaux et aménagements	Mise en oeuvre PPV ENS "Carrière sous-le-Breuil" et "Pelouses de Jaillon"	Travaux de défrichage / entretien / restauration pelouses et carrières	5000	60	3000
	Mise en oeuvre PPV ENS "Plateau et Fort de Domgermain"	Travaux de défrichage / entretien / restauration pelouses et carrières	4000	60	2400
<b>Total</b>			<b>9000</b>	<b>60</b>	<b>5400</b>

Vu l'avis favorable de la commission « eau-assainissement-Gemapi-Milieus naturels » en date du 18/03/21,

**En conséquence, le Bureau est invité à :**

- Autoriser le président à solliciter l'accompagnement financier du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle (service Environnement - Espaces Naturels Sensibles) et de tout autre organisme susceptible de subventionner la CC2T pour ces actions et/ou projets et signer les documents nécessaires correspondants.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

REÇU EN PREFECTURE

le 06/04/2021

Application agréée E-legalite.com